



Opération Lean & Green

Faites des économies en réduisant les gaspillages environnementaux



La CCI et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté ont mené en 2018-2019 une action associant formation collective et accompagnement individuel pour aider 7 industries à réduire leurs pertes matières, déchets et consommations énergétiques afin de faire des économies et diminuer l'impact environnemental de leur activité.

Les 7 entreprises ont bénéficié :

- d'audits énergie, déchets et matières réalisés par un bureau d'étude mandaté par la CCI (OID Consultants) incluant le calcul du coût complet des déchets,
- d'un an d'aide du bureau d'études à la mise en place des actions,
- de formations collectives pour acquérir des outils et des méthodes d'analyse.

RÉSULTATS

2 DE 20 À 100

5 DE 100 À 250



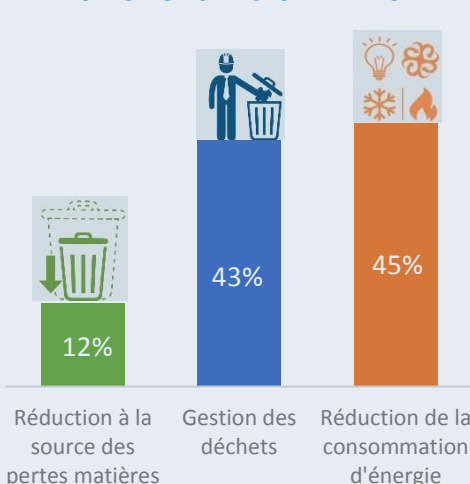
ÉCONOMISENT
500 k€/AN



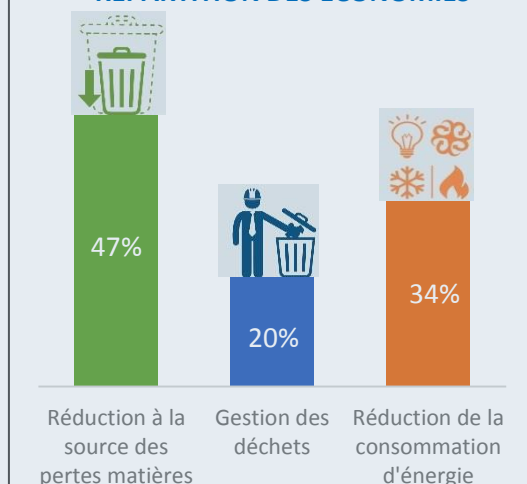
TEMPS DE
RETOUR MOYEN :
10 MOIS

en mettant en œuvre des actions simples sur leurs consommations de matières et d'énergie et sur la gestion de leurs déchets.

49 ACTIONS MISES EN PLACE



RÉPARTITION DES ÉCONOMIES



352 TONNES/AN
de matières économisées

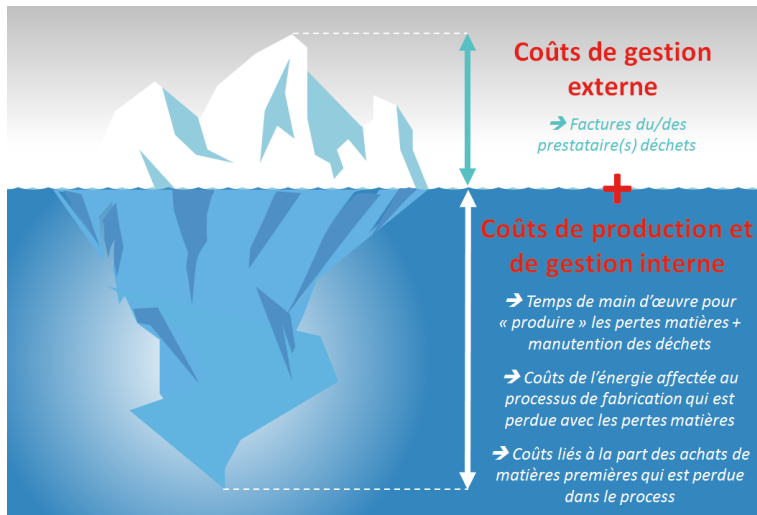


50 TONNES/AN
de déchets valorisés



1,9 GWh/AN
économisés sur l'énergie

QU'EST-CE QUE LE COÛT COMPLET DES DÉCHETS ?



La notion de coût complet s'applique à toute entreprise qui utilise des matières premières et de l'énergie.

Le **coût complet des déchets** pour une entreprise est comparable à un **iceberg** : elle n'en connaît que la partie émergée !

Les enjeux économiques liés à la réduction des pertes

matières sont bien plus importants en prenant en compte l'ensemble des coûts qui ont servi à produire les déchets de process. **Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !**

COÛT COMPLET MOYEN DES 7 ENTREPRISES : 1,8 M€/AN

LES ENTREPRISES PARTICIPANTES



Pour découvrir des exemples d'action mise en place et les économies réalisées, cliquez sur les puces vertes !